

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Il viole une mineure dans sa famille adoptive

Jean Paulin ALLOGO  
Port-Gentil/Gabon

SI tu élèves un élève phanteau, il te quittera avec ta maison quand il deviendra grand". Jean-Jacques Lassy Bounda, Gabonais âgé de 53 ans, qui avait cru bien faire en offrant le gîte et le couvert à son jeune compatriote Francky Stevy Kombila Kombila (20 ans), vient de l'apprendre à ses dépens. Son fils adoptif aurait en effet violé sa fille J.M.K.L. âgée de 11 ans. Les faits remontent au 14 juillet dernier, au quartier Côte-d'Azur, dans le premier arrondissement de Port-Gentil. Ce jour-là, Bounda, très en colère, arrive au commissariat central de police flanqué de son fils adoptif Kombila, qu'il tient pour responsable du viol de son enfant, J.M.K.L. Dans sa déposition, le plaignant explique qu'en rentrant chez lui, dans l'après-midi, il a appris avec stupeur de sa maisonnée que J.M.K.L. a été victime d'abus sexuels de la

part de Kombila. "Ils ont été surpris vers 13 heures en pleins ébats amoureux", insiste le chef de famille. Par la suite, le suspect est arrêté et gardé à vue. Interrogée par des agents enquêteurs en présence de son père, la victime racontera que depuis mars dernier, son frère adoptif lui faisait avec insistance des avances. Et que ses réticences et ses mises en garde de le trahir auprès de ses parents n'ont guère découragé le courtisan qui revenait toujours à la charge. Et d'ajouter qu'en juin, Kombila a commencé par introduire ses doigts dans son sexe, tout en la menaçant de représailles si jamais elle le dénonçait. Le 14 juillet, précise-t-elle, il l'a traînée de force dans sa chambre. Sauf qu'il a été pris en flagrant délit par les autres enfants de la maison. Ces derniers ont d'ailleurs relaté, à leur tour, avec force détails, les faits dont ils ont été des témoins oculaires. Acculé, Kombila est passé aux aveux. Puis a dit regretter son mau-

vais comportement dans une famille qui l'accueillait depuis des lustres. "Tonton Jean-Jacques me considérait comme son vrai fils mais je l'ai trahi", a-t-il déclaré, avant de fondre en larmes. Présenté lundi devant le parquet de la République, il a été, après audition, placé sous mandat de dépôt à la prison du Château pour viol sur mineure de moins de 15 ans.



Photo : Jean Paulin Allogho

Kombila aurait reconnu les faits à lui imputés.



*Banque des Etats de l'Afrique Centrale - Services Centraux*  
*Commission Générale de passation des marchés n°01*

**Appel d'offres international ouvert n°107/BEAC/SG-DPMG/AOIO/Bien/2020 du 15 juillet 2020 pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'un tourniquet double flux bidirectionnel aux Services Centraux de la BEAC**

Dans le cadre de sa politique de sécurité, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage d'acquérir, sur ressources propres, un tourniquet double flux bidirectionnel. A cet effet, elle invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission.

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Règlement n°01/CEMAC/UMAC/CM/18 portant adoption du Code des marchés de la BEAC.

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier d'appel d'offres rédigé en français peut être consulté gratuitement, acheté et retiré à l'adresse indiquée ci-dessous.

**BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE – SERVICES CENTRAUX**  
Direction Générale de l'Exploitation – CGAM, 14<sup>ème</sup> étage, porte 1412  
✉ : 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun  
☎ : (+237) 222 23 40 30 ; (+237) 222 23 40 60 postes 5452, 5431, 5412 ou 5403  
📠 : (+237) 222 23 33 29  
@ : cgam.scx@beac.int

La participation au présent appel d'offres est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable **de cinquante mille (50 000) francs CFA** ou l'équivalent dans une monnaie librement convertible. Le paiement devra être effectué en espèces aux guichets de la BEAC à l'exception du Bureau de Paris, sur rendez-vous en raison des contraintes sanitaires qu'impose la lutte contre la propagation de la pandémie du coronavirus ou par virement bancaire.

Une visite du site **obligatoire** se tiendra le **mercredi 29 juillet 2020 à 11 heures**.

Les soumissions, obligatoirement accompagnées d'une garantie bancaire de soumission sous forme de garantie autonome à première demande, conforme au modèle indiqué dans le DAO et d'un montant forfaitaire **d'un million (1 000 000) FCFA**, devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le **jeudi 10 septembre 2020 à 12 heures précises**. Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées.

**BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE – SERVICES CENTRAUX**  
**BUREAU D'ORDRE** 15<sup>ème</sup> étage, porte 15.01  
736 Avenue Monseigneur Vogt  
✉ : BP 1917 Yaoundé - Cameroun

Les soumissions seront ouvertes en **une phase**, le **jeudi 10 septembre 2020 à 13 heures**, aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé. La séance d'ouverture ne sera pas publique en raison des contraintes sanitaires qu'impose la lutte contre la propagation de la pandémie du coronavirus.

Yaoundé, le  
**Le Président de la Commission,**